

POLITIQUES ÉDITORIALES

Revue internationale de langue française éditée au Québec, *Recherches amérindiennes au Québec* porte sur les premières nations du Québec, du Canada, des États-Unis et de l'Amérique latine. Elle publie trois numéros par année, dont certains sont à thème.

Les principales disciplines auxquelles la Revue s'intéresse sont l'anthropologie sociale et culturelle, l'anthropologie appliquée, l'archéologie sociale et culturelle, l'ethnohistoire, l'ethnographie, l'ethnolinguistique et l'ethnoscience amérindienne et, enfin, les sciences juridiques, politiques et économiques relatives aux affaires amérindiennes. La revue *Recherches amérindiennes au Québec* est ouverte à tous les courants théoriques et à toutes les traditions intellectuelles. Les positions prises par les auteurs n'engagent qu'eux-mêmes.

Le comité de rédaction invite les chercheurs à lui soumettre des projets de numéros à thème, soit d'ordre théorique, soit d'ordre plus général – ou des articles dans le cadre de thèmes en préparation ou sur d'autres sujets. Avant de contacter la Rédaction, les chercheurs sont priés de consulter le *Guide à l'intention des responsables de numéros thématiques* et les *Directives aux auteurs*.

Processus d'évaluation par les pairs

Recherches amérindiennes au Québec souscrit pleinement aux principes de l'évaluation anonyme par les pairs. Tout manuscrit soumis à la revue *Recherches amérindiennes au Québec* dans le but d'être publié (sous forme d'article ou de note de recherche) est d'abord soumis au Comité de rédaction qui juge de sa recevabilité. Les textes jugés recevables sont par la suite évalués par au moins deux experts reconnus (lecteurs externes) qui sont sélectionnés au sein de la communauté scientifique internationale. Cette évaluation respecte un anonymat complet. Le choix des examinateurs est la responsabilité du Comité de rédaction qui agit sous la supervision du directeur de la Revue.

Les principaux critères d'évaluation sont : l'intérêt et l'originalité du sujet ; la qualité du cadre conceptuel, de la méthodologie et de la documentation utilisée, la qualité du style et de la langue

ainsi que la structure d'ensemble de l'article. Une fiche d'évaluation est envoyée aux lecteurs externes.

Tout manuscrit soumis pour publication peut être : 1) refusé ; 2) accepté avec révisions majeures ; 3) accepté avec révisions mineures ou bien ; 4) accepté tel que soumis. En cas de révisions majeures, le Comité de rédaction se réserve le droit de faire réévaluer la version révisée de l'article par un lecteur externe.

En cas de rapports contradictoires de la part des lecteurs externes, le Comité aura recours à une troisième évaluation. À défaut d'entente entre les membres du comité de rédaction suite à la réception des évaluations divergentes, un sous-comité de trois personnes (issues du Comité de rédaction) sera alors formé et celui-ci prendra une décision finale après avoir examiné et relu toutes les évaluations externes et les avis du Comité de rédaction.

Droits d'auteur

L'auteur demeure le titulaire des droits d'auteur si son texte est publié dans *Recherches amérindiennes au Québec*. Cependant, nous demandons à l'auteur de signer une entente qui confère à la Revue une licence exclusive de première publication ainsi qu'une licence non exclusive de reproduction et de distribution du texte intégral ou d'extraits du texte. Toute reproduction ou republication subséquente du texte devra comporter une note indiquant la référence complète de la publication initiale dans *Recherches amérindiennes au Québec*.

Diffusion et libre accès

Les archives de *Recherches amérindiennes au Québec* – à partir des numéros de l'année 2008 – sont disponibles en libre accès complet sur Érudit alors que les articles des numéros courants sont en libre accès avec une barrière mobile de douze (12) mois. La Revue autorise l'auteur à procéder à l'autoarchivage de la version PDF finale de l'éditeur (*postprint*) de son texte après un embargo de douze (12) mois. La Revue n'autorise pas l'autoarchivage des versions WORD des textes acceptés pour publication.

Préservation numérique

L'archivage pérenne de *Recherches amérindiennes au Québec* est assuré par Portico.

Politique antiplagiat

Dans le but de protéger les droits d'auteurs et d'assurer le caractère inédit des textes qu'elle publie, la revue *Recherches amérindiennes au Québec* s'est dotée d'une politique antiplagiat. En règle générale, la qualité des évaluateurs anonymes permet de déjouer le plagiat. La Revue considère comme un acte de plagiat le fait de :

- s'appropriier, en tout ou en partie, les travaux d'autrui en les faisant passer pour siens et/ou sans en mentionner la source;
- copier, en tout ou en partie, ses propres travaux déjà publiés, sans mentionner la référence de la publication originale (autoplaciat);
- résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots, mais en omettant d'en mentionner la source.

Si un acte de plagiat est détecté **avant** la publication ou s'il y a un doute sérieux, l'auteur sera immédiatement contacté et informé de la situation. Si le plagiat est mineur, l'auteur devra procéder à une réécriture et citer adéquatement ses sources en incluant les références exactes. Si le plagiat est plus substantiel (25 % du texte et plus), l'article sera automatiquement rejeté.

Si un acte de plagiat est détecté **après** la publication, l'article sera retiré de la version numérique de *Recherches amérindiennes au Québec* et, par souci de transparence, une note éditoriale sera insérée dans la version papier du numéro suivant.

Si un article est refusé ou retiré en raison de plagiat, son auteur ne pourra plus publier dans *Recherches amérindiennes au Québec*. Les décisions de la Revue en matière de plagiat sont sans appel.

Dernière modification : 29 septembre 2017